

Woluwe-Saint-Lambert, le 18 juin 2015

Concerne : Annulation d'épreuves externes certificatives.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Comme vous l'avez certainement appris par les médias, Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire a annulé, en partie ou totalement, certaines épreuves certificatives externes suite à la divulgation sur les réseaux sociaux des questions.

Sont concernés :

- Le TESS En Histoire en 6^e année générale ;
- Le CE1D en Sciences en 2^e année commune ;
- Le CE1D en Néerlandais en 2^e année commune à l'exception de la partie orale qui a lieu ce jeudi 18 juin.

Notre autonomie pédagogique nous donne la possibilité de présenter aux élèves une épreuve interne. Dès lors, une épreuve interne en néerlandais aura lieu ce vendredi 19 juin 2015 de 11h00 à 12h30. Cette épreuve vérifiera les compétences en expression écrite et la compréhension à la lecture. La présence de tous les élèves est donc requise.

Je demande donc à tous les élèves de 2^e année de se préparer comme il se doit à cet examen.

Pour toutes les disciplines où l'épreuve a été annulée, le conseil de classe de délibération prendra sa décision de fin d'année sur base des résultats antérieurs dans les branches. Il sera également tenu compte des résultats aux épreuves internes de juin 2015.

Merci de votre collaboration.

CARUSO M.
Préfet des Etudes